

La Conférence riveraine : comparaison, résultats et évaluation

*Rapport final
Note de synthèse*

Cette recherche présente une expérience de démocratie participative pratique et raisonnable, un espace public de compréhension et d'action pragmatique de la démocratie qui tente de revitaliser l'engagement politique citoyen dans les affaires de la cité.

A partir de l'étude d'un dispositif participatif appelé Conférence riveraine (mis en œuvre à Feyzin, commune du grand Lyon), destiné à favoriser la participation des riverains à la gestion des risques, les auteurs montrent toute la pertinence et la capacité démocratique d'une collaboration originale entre les riverains, les industriels, une municipalité et un groupement d'intérêt scientifique de chercheurs. De la conception du cadre démocratique du dispositif, aux thèmes débattus jusqu'aux actions décidées, l'ensemble des parties prenantes, au cours d'un processus de longue haleine, parviennent à construire ensemble une représentation du risque partagée.

Dans un premier temps le rapport présente les résultats portant plus précisément sur la participation effective dans la Conférence et les avancées du travail de délibération, réalisé pendant les trois ans de l'observation. Entretiens et observations, mais aussi le travail d'évaluation réalisé par un organisme extérieur mandaté par la Conférence riveraine permettent de rendre compte du travail réel de la Conférence riveraine.

Dans un second temps le rapport propose un travail de comparaison entre la Conférence riveraine et des dispositifs proches, dans leurs missions et publics, du dispositif « martyr ».

La comparaison avec d'autres types de dispositifs (Clics, S3PI notamment) conduit à mettre en évidence deux idéaux-types de la concertation dessinant deux conceptions très différentes de la participation. Une étude de ces dispositifs permet assez vite de voir que les objectifs, le fonctionnement, et sans doute leurs résultats sont profondément différents. Ce sont donc sans doute des modèles de la participation-concertation distincts qui sont mis en œuvre. Que ce soit par les acteurs présents, le type de régulation du débat, les thèmes travaillés, le territoire concerné, ou encore les missions et résultats considérés, on constate aisément que les radicales différences peuvent se thématiser en réalité comme des oppositions.

Dans un troisième temps le rapport présente les principaux éléments de mise à l'épreuve évaluative des a priori normatifs et théoriques ayant présidé à la construction de la Conférence riveraine comme modèle pratique de concertation. La dimension « théorique » et normative de l'évaluation est en effet essentielle et trop souvent laissée de côté : si ici elle apparaît encore plus évidente, c'est parce que les chercheurs se sont fondés sur ces éléments pour participer à l'élaboration d'un modèle de démocratie « pratique ».

Enfin, la recherche s'achève avec la proposition du paradigme de la raison pratique (Vincent Descombes, *Le raisonnement de l'ours et autres essais*, Le Seuil, 2007) comme étant le mieux à même de rendre compte des observations empiriques. La mobilisation de ce paradigme permet en effet de penser l'articulation du rapport à l'action, central dans le dispositif, des savoirs profanes et de l'engagement des différents acteurs dans le processus. Vincent Descombes, philosophe qui a toujours défendu l'intérêt de discuter avec les sciences sociales (sociologie et anthropologie notamment), développe sa proposition d'une rationalité « pratique ». La raison pratique est différente de la raison wébérienne en deux principaux points. Tout d'abord, elle n'est pas orientée vers autrui. Ce qui la motive et la guide c'est la situation dans laquelle les personnes ont à résoudre un problème qui les concerne et à décider d'actions qui les affectera (visant à résoudre leur problème). Autrement dit, l'engagement dans le travail concertatif relève bien du fait que l'activité industrielle affecte réellement la vie des gens. Ensuite, on ne peut pas caractériser la rationalité pratique qui guide l'activité de travail politique par les types d'orientation définis par Weber. En fait, l'action déterminée par la raison pratique n'est une action orientée ni traditionnellement, ni en valeur, ni en finalité. L'action par la raison pratique est déterminée par le fait qu'elle affecte les personnes qui la mènent après avoir décidé de la conduire. Le suivi du travail de délibération et d'action réalisé, rapporté à celui comparatif des autres modèles de dispositifs et à l'évaluation des postulats et choix du modèle concertatif confirme que nous sommes dans ce dispositif face à un modèle d'engagement, d'organisation et de finalités du travail politique relevant d'une « raison pratique ».

Ce nouveau mode de rationalité, appliqué au travail politique concertatif, implique une discussion, voire un dépassement des interprétations traditionnelles, notamment celles wébériennes des orientations de l'action sociale, des raisons d'engagement des citoyens dans un travail durable de concertation et des modalités de construction des relations entre les membres (alliances, opposition, rapports de pouvoir, savoirs légitimes).

